ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CERLE D' OULED BERHIL
CAIDAT DE TAFINGOULT
COMMUNE SIDI OUAAZIZ

BON DE COMMANDE

N° : SO/BDC_14/2026

DECISION D'ANNULATION

Annulation de la consultation du bon de commande No : SO/BDC_14/2026.

-*V*u le décret n2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif au marchés publics.

-*V*u la consultation par bon de commande **No : SO/BDC_14/2026,** ayant pour objet :

ENTRTIEN COURANT DE BATIMENT ADMINISTRATIFS (SIEGE COMMUNAL) DE SIDI OUAAZIZ - EXERCICE 2026 ..

-*V*u le paragraphe 01 de l'article 48 du décret n 2.22.431 susmentionné.

-*V*u qu'un « ***Vice de procédure a été décelé ((Tous les concurrents n'ont pas respecté les EXIGENCES ET GARANTIS du maitre d'ouvrage =).*** »

-*V*u la nécessité d'apporter des modifications nécessaires aux prestations objet de la présente consultation../

DECIDE:

ARTICLE 1 : Ladite consultation est annulée.

ARTICLE 2 : Ladite consultation sera relancée incessamment.

SIDI OUAAZIZ, le : **13-11-2026**

L'ORDONNATEUR

Province Taroudant
CT Sidi Ouaaziz
Cercle Ouled Berhil Caidat Tafingoult

Signé le président

SAID OCHEN